

M. le prof. Dr Samuel Dumas, de Bussigny, à Lausanne, a été nommé directeur du bureau fédéral des assurances, et son entrée en fonctions fixée au commencement d'avril 1925.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Rendement brut des droits de timbre fédéraux.

Droit de timbre sur :	Au mois de novembre		1 ^{er} janvier — 30 novembre	
	1924	1923	1924	1923
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Obligations . . .	371 968. 45	254 320. 35	3 263 414. 03	2 947 252. 35
2. Actions	364 300. 65	698 264. —	4 622 436. 10	4 164 817. 30
3. Parts de capital des sociétés coopératives	5 174. 45	9 008. 80	230 325. 95	253 569. 75
4. Titres étrangers . .	476 931. —	25 089. 65	1 127 931. 40	582 429. 75
5. Titres suisses . . .	18 384. 50	17 816. 75	228 929. 75	270 541. 75
6. Négoc. de titr. étrang.	66 300. 40	46 321. 95	658 287. 45	518 893. 50
7. Effets de change et effets analogues . .	251 163. 50	193 165. —	2 290 693. 45	1 890 913. 70
8. Quittances de primes d'assurance	133 224. 30	163 165. 15	3 698 677. 18	3 413 056. 03
9. Documents en usage dans les transports .	258 994. 90	230 038. 60	2 440 700. 48	2 387 947. 17
Total 1—9	1 946 442. 15	1 637 190. 25	18 561 395. 79	16 429 421. 30
10. Coupons d'obligations	356 972. 37	544 700. 26	9 100 122. 19	8 908 733. 18
11. Coupons d'actions . .	615 932. 33	257 085. 55	7 069 299. 67	5 615 461. 24
12. Coupons de parts de capital des sociétés coopératives	5 083. 15	5 543. 35	325 259. 12	323 596. 86
13. Coupons de titres étrangers	54 264. 04	33 338. 50	1 458 226. 46	628 267. 20
Total 10—13	1 032 251. 89	840 667. 66	17 952 907. 44	15 476 058. 48
14. Amendes	709. 55	695. 05	8 305. 10	7 810. 75
Total 1—14	2 979 403. 59	2 478 552. 96	36 522 608. 33	31 913 290. 53

Abonnement à la Feuille fédérale.

Le prix de l'abonnement à la *Feuille fédérale* est de **vingt francs** par an et de *dix francs* pour six mois, y compris l'envoi franco de port, dans toute la Suisse.

La *Feuille fédérale* contient: les délibérations du Conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité; les messages et les rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux; les circulaires du Conseil fédéral; les publications des départements et d'autres branches d'administration de la Confédération, entre autres les tableaux mensuels des recettes des douanes, les avis relatifs aux hypothèques sur des chemins de fer, l'état du nombre des émigrants suisses pour les pays d'outre-mer, les mises au concours de places et de livraisons à faire à la Confédération; enfin, des avis émanant d'autorités fédérales et d'autorités cantonales et, quelquefois aussi, d'Etats étrangers.

La *Feuille fédérale* continuera à avoir comme annexes: les feuilles parues du *Recueil officiel* des lois de la Confédération (lois et ordonnances fédérales, arrêtés fédéraux, règlements, traités conclus avec l'étranger, etc); le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale; le tableau des subsides fédéraux aux sociétés suisses de secours à l'étranger.

On peut s'abonner à la *Feuille fédérale* complète ou au *Recueil officiel des lois* seul, pour une année entière ou pour une demi-année seulement, à partir du mois de janvier, directement auprès de l'imprimerie ou à tous les **bureaux de poste suisses**. Les anciens abonnés qui ne refuseront pas le numéro 1 seront considérés comme abonnés pour l'année 1925.

Le prix d'abonnement pour le *Recueil officiel des lois* seul est de *cinq francs* par an, ou de *fr. 2.50* pour une demi-année.

On peut se procurer aussi, tant que la provision n'en est pas épuisée, la *Feuille fédérale* des années précédentes et des volumes isolés de cette feuille et du *Recueil officiel des lois* et des ordonnances de la Confédération, en en faisant la demande au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale.

Les réclamations relatives à l'expédition de la *Feuille fédérale* doivent être adressées, immédiatement, en première ligne, aux **bureaux de poste**; en seconde ligne, à l'imprimerie Wyss, à Berne, et par exception seulement au **Bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale**.

Berne, en décembre 1924.

Chancellerie fédérale.

Fourniture des chevaux de service dans la Suisse Occidentale en 1925.

Les propriétaires de chevaux d'artillerie fédéraux et les fournisseurs qui ont l'intention de participer aux fournitures pour les écoles et cours militaires en 1925 sont invités à s'annoncer par écrit jusqu'au *31 décembre 1924* auprès de l'officier de livraison des chevaux de la Suisse occidentale, M. le colonel *J. Yersin*, à *Gland s/Nyon*.

Thoune, décembre 1924.

Direction centrale pour la fourniture de chevaux.

Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois	1924	1923	Accroissement ou décroissement
Janvier jusqu'à fin octobre	3366	7371	— 4005
Novembre	491	396	+ 95
Janvier jusqu'à fin novembre	3857	7767	— 3910

Berne, le 11 décembre 1924.

(F. F. 1924, III., 815.)

Office fédéral de l'émigration.

Liste des marchandises soumises aux restrictions d'importation, aux interdictions d'exportation, au monopole, etc.

La direction générale des douanes vient de publier une liste, mise à jour au 1^{er} décembre, de toutes les marchandises dont l'importation ou l'exportation est subordonnée à une licence spéciale. On peut se procurer cette brochure à la direction générale des douanes (administration du matériel), aux directions d'arrondissement des douanes de Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève, ainsi qu'aux bureaux principaux des douanes de Zurich, Berne, Lucerne et St-Gall. L'exemplaire coûte 20 centimes, port non compris.

Berne, le 11 décembre 1924.

Direction générale des douanes :
Gassmann.

Cartes fédérales relatives au rationnement des denrées alimentaires.

Lorsque l'office fédéral de l'alimentation a fait détruire les cartes concernant le rationnement des denrées alimentaires, qui lui restaient, il a cru bien faire d'en garder un certain nombre pour les personnes qui voudraient en faire une collection. Nous tenons à la disposition des intéressés un nombre restreint de collections complètes de cartes de pain, fromage, graisse et beurre, au prix de fr. 10 port en sus.

L'envoi à lieu contre remboursement. [3...]

Berne, Décembre 1924.

**Administration fédérale des blés
Bureau de revision.**

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

Fourniture des casquettes de service, pour le personnel de l'administration fédérale des douanes.

L'administration des douanes met au concours la fourniture, pour l'année 1925, des casquettes de service pour fonctionnaires, visiteurs et gardes-frontière des six arrondissements de douane.

Pour prendre connaissance des conditions de cette fourniture et des prescriptions concernant la confection de ces casquettes, les intéressés doivent s'adresser à l'intendance du matériel de la direction générale des douanes (chambre n° 46) où se trouvent aussi déposés des modèles des dites casquettes. Cette instance donnera, en outre, tous les renseignements désirés. Le drap nécessaire à la confection de ces casquettes est livré au prix de fr. 16.55 le mètre, tandis que les fournitures et garnitures, à l'exception des croix en acier fournies gratuitement par l'administration, sont à livrer par le fournisseur.

Les maisons de confection du pays peuvent adresser leurs offres à la direction soussignée, d'ici au 26 décembre inclusivement, sous pli fermé et avec la suscription « Offre pour la fourniture de casquettes de douane ».

Berne, le 8 décembre 1924.

Direction générale des douanes:
Gassmann.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.12.1924
Date	
Data	
Seite	1229-1232
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 168

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.